



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Paris, le 3 novembre 2011
Original anglais

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DU COMITÉ
SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES**

Résumé

Le présent document a été établi conformément à la décision 187 EX/36, paragraphe 5, par laquelle le Conseil exécutif a décidé d'inscrire à sa 188^e session un point relatif à la modification de l'article 16 de son Règlement intérieur en vue d'examiner le changement du nom du Comité sur les organisations non gouvernementales internationales, qui deviendrait le Comité sur les partenaires non gouvernementaux.

Action attendue du Conseil exécutif : Paragraphe 1.

1. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 187 EX/36,
2. Ayant examiné le document 188 EX/2,
3. Décide de modifier l'article 16, paragraphes 1 et 2, de son Règlement intérieur en remplaçant le nom du Comité sur les organisations non gouvernementales internationales par celui de « Comité sur les partenaires non gouvernementaux ».